

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 04 mars 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 20 février 2020	

Budget primitif annexe Téléassistance 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 04 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. VINZIO.

M. BACQUET ayant donné son pouvoir à M. DUMAS.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Lieutenant COLLAY, Sergent-chef BERARD.

Membres de droit

- M. CAROL : Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme
- M. MATHIEU : Payeur départemental

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. GRAND, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, Mme DURON, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MALTRAIT, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompiers** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Commandant CUBIZOLLES.

Le projet de budget primitif annexe téléassistance qui vous est présenté au titre de l'année 2020 s'inscrit dans le cadre du nouveau contrat relatif à la mise en œuvre du dispositif de téléassistance passé avec le conseil départemental du Puy-de-Dôme. Le nouveau marché a été établi et approuvé par les assemblées délibérantes de chacune des parties et prend effet à compter du 1er janvier 2018. Il est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Je vous rappelle que la reprise anticipée 2019 fait apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement :	un déficit de	- 40 247,50 €
- en section d'investissement :	un excédent de	406,84 €

Je vous propose de reprendre ces résultats sur ce projet de budget primitif comme évoqué précédemment dans le rapport « Reprise anticipée du résultat budget annexe téléassistance 2019 et son affectation ».

Les volumes financiers exposés restent conformes à la présentation qui a été faite dans le cadre du débat d'orientations budgétaires lors du conseil d'administration du 20 février 2019 et se répartissent entre :

- section de fonctionnement	1 922 447,50 €
- section d'investissement	406,84 €

Il est à noter que les personnels sont rémunérés dans les mêmes conditions que les personnels du budget principal.

Toutes les recettes et dépenses font l'objet d'un développement explicatif plus précis dans la présentation qui suit.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe téléassistance 2020, étant précisé qu'aux sections d'investissement et de fonctionnement, le vote s'effectue au niveau du chapitre.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **11 MARS 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Jean-Yves GOUTTEBEL